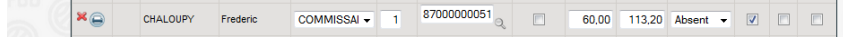


## Compte-rendu réunions de zones – Mars 2015

Ce document recense les questions posées lors des réunions des zones et propose les réponses apportées par la FFBB.

Thème	Zone	Question / Sujet	Réponses / Actions
Charte des officiels	OUEST	Comment supprimer dans un FBI un officiel qui ne s'est pas déplacé sur une rencontre	Il existe une liste de choix Absent 
		Compléter l'explication sur les possibilités données aux Comités sur les compétitions à désignations	Sur les compétitions non à désignations obligatoires, les Comités, en accord avec les clubs pourront désigner des arbitres. Ces compétitions ne donneront pas lieu à débit de points
	EST	Le Championnat ESPOIRS est-il à Désignation Obligatoire ?	ESPOIR PRO A à désignations obligatoires arbitres et OTM
		Pour la fidélité des officiels (5 années) quelle rétroactivité pour l'ancienneté ?	Prise en compte dès la saison prochaine de la fidélité (utilisation de FBI)
		Repréciser le décompte des points pour les UNIONS qui n'est pas très clair sur le Slide 21, Surtout en cas de Débit en fin de saison.	Des exemples figurent dans le support envoyé aux Ligues et Comités le 30/03
		Remarque de Luc Valette concernant la modification de notre décision sur le Barème des arbitres.	Le Comité Directeur a modifié ses propositions suite au retour de l'enquête auprès des Ligues et Comités. L'objectif n'est pas de mettre en difficulté les clubs.
		Faire apparaître l'inter-région dans les désignations obligatoires, même si ça va de soi dès lors que Région jeunes est obligatoire	Oui
	CENTRE	Problème du covoiturage (comment savoir ce qui est réellement appliqué)	Aujourd'hui c'est un dispositif incitatif. Il n'y a aucune obligation.
		Si un OTM obtient le niveau pour compétition à désignations obligatoires -> devient CR mais a-t-il obligation de faire aussi du OTM CP ?	Non
		Problème des désignations assistées si un département utilise des arbitres d'un autre département proche	Oui effectivement, la FFBB doit apporter les correctifs nécessaires.
		Pour OTM Club est-ce que les 5 rencontres de début comptent dans les 10	Oui
		Nouvelles fonctionnalités de FBI informations et formations des CD et LR sur la partie administrative	Demande sera transmise à l'INFBB en charge de la formation sur FBI
		Désignation arbitres : quid de la désignation sur une rencontre d'un club de la CTC d'un arbitre licencié dans un autre club de la CTC	Aucune incompatibilité
		Possibilité de désigner un jeune arbitre (moins de 1 an de pratique) d'être désigné sur son club	Proposition à l'étude par le Groupe de travail Charte des Officiels
		Etude d'une modification de l'indisponibilité des officiels à une maille plus petite que la journée	Je pense que d'aller trop finement dans ce fonctionnement va nous poser plus de soucis que de solutions. Il est plus facile pour l'officiel de voir avec son ou ses répartiteurs pour les informer des horaires de disponibilité.
		SUD-EST	Pourquoi être descendu si bas dans le cadre des désignations? Les clubs ne vont plus engager d'équipe en région car ils seront en débit
	Qui va labelliser les arbitres formateurs?		Les RTZ
	Quid des mutations des arbitres?		Prévues dans la charte. La première saison l'officiel est valorisée pour son ancien club. Dès la deuxième saison il est valorisé pour le club dans lequel il est licencié
	Quid des paniers repas? (pour augmenter les indemnités...)		Comment peut-on parler de diminution des indemnités des arbitres CF et demander l'intégration du panier repas.
Pourquoi n'a-t-on pas baissé les indemnités des arbitres CF?	Les indemnités des arbitres CF ont été validées par le comité Directeur. Il n'y a pas de projet allant en ce sens.		
Attention à ne pas aller trop vite dans la mise en place des modifications	La FFBB s'est donnée une saison pour consolider les principes de cette nouvelle charte		

			en étant en permanence à l'écoute des territoires pour intégrer des modifications. La mise en œuvre va se faire, nous évaluerons, sur la durée, et nous pourrions corriger les paramètres suivant les impacts mesurés
	NORD	A. CATELLE pense que la Charte constitue un recul et ne favorisera pas la création d'arbitres	A minima elle identifiera les officiels clubs, créera un vivier, qu'il conviendra « d'embarquer » vers des formations diplômantes pour ensuite être désignés. Elle valorisera le travail des clubs, première source potentielle de vocation.
	SUD OUEST	Observateurs arbitres et OTM observateurs non valorisés dans la charte	Choix politique de n'intégrer dans la charte que les arbitres et OTM
		Le nombre de matchs pour les arbitres ou OTM club trop importants (penser à valoriser par match : ex/ 0,20 points par match) ou raisonner par club	Attention à ne pas déséquilibrer le système avec des officiels club qui ne couvriront pas des rencontres à désignations. L'évaluation permanente qui sera menée permettra d'adapter les paramètres.
		L'âge pour les arbitres club (14 ans ???)	Je ne crois pas à une limite pour l'arbitre club. La seule préconisation que nous faisons est qu'un jeune ne doit pas officier sur des rencontres dont l'âge des participants est supérieur au sien
		Cas des CTC pour les pénalités financières	A prévoir dans la convention
		Point passions si – en arbitres et + en OTM	Non pour générer des Points Passion Club, il faut être créateur en points OTM et en points Arbitre
		Peut-on utiliser un OTM d'un club voisin en OTM CR ?	Non
		Valorisation du changement de niveau d'un arbitre si changement de niveau comme pour la réussite à l'examen départemental	Pas prévu dans la première année
		Possibilité pour les minimums de rencontres de mettre de échelles (ex. : 5 rencontres x ... points), 10 rencontres = x points)...	Non, trop complexe pour un suivi fiable dans FBI
Réforme territoriale	CENTRE	Demande de participation d'un CTS par CCR	Pas favorable sauf à titre consultatif pour les dossiers qui le concernent
		CNDS quid des demandes de subvention si le CNDS bascule avant nous sur les nouvelles régions ?	On s'adaptera, comme toutes les fédérations, les CROS et CDOS
		Doit-on positionner les CCR sous format associatif ?	Dans un premier temps non, sauf si cela devient indispensable pour recevoir des aides financières (subvention Région, CNDS, etc..)
		Calendrier des zones : comment superposer Zones et CCR	Des propositions seront faites par le Comité de Coordination National sur l'animation des Zones et des CCR
	SUD-OUEST	Revoir le statut des clubs, que les mêmes règles soient appliquées aux clubs comme aux comités, ligues... Harmonisation des statuts	Nous ouvrirons le débat dans le cadre de la CCN
		Elections pour 4 ans et non renouvelables par tiers tous les ans	Les clubs ? les structures territoriales ? je ne comprends pas. Dans tous les cas, c'est trop tôt pour débattre des statuts
	SUD-EST	Pourquoi les salariés dans les groupes CCR?	Pour assurer le travail qui devra être fait suite aux réunions CCR
	NORD	Réforme territoriale: demande assez partagée que toutes les structures participent aux CCR	Difficile quand il y a trop de structures (ex Midi Pyrénées (9) et Languedoc (5)). Un groupe de travail plus restreint sera plus efficace
EST	Aurons-nous vraiment l'obligation d'aller vers des fusions ?	Pas obligatoirement. Cela sera décidé en décembre 2016 (voir calendrier proposé)	
Compétitions jeunes	EST	Concernant le Championnat U18, il regrette le fait que la FFBB interdise des Championnats U17 -U18 en Ligue ou en CD et impose des Championnats U20. En effet dans les petits comités, les effectifs ne permettent pas de faire des championnats U20 car les U20 doivent jouer en Seniors pour compléter les équipes. Par contre ils perdent des licenciés U17 car ils ne peuvent pas leur proposer de championnats.	Compétitions U20 imposées : ces compétitions ne sont pas imposées en Ligue et en Comité, elles sont proposées.  Pour les compétitions U17, elles existent déjà, pour les U18 cela peut être un axe de réflexion
		Championnat U20 , Gros regret et contestation de l'Alsace sur le fait qu'il n'y ait plus qu'une place dans ce championnat alors que des Clubs du CD68 sont régulièrement dans ce championnat depuis des années . René Kirsch souhaite connaître la méthode de calcul et le tableau	Pour les U20 M IR, c'est la règle du nombre de licenciés dans la catégorie et dans le sexe qui a prévalu. Nous recueillons actuellement les réponses des Ligues et peut être y aura-t-il quelques places rendues qui permettront, sur certains territoires, de proposer une place supplémentaire
		La méthode du ranking est-elle la bonne pour les U18 ?	La méthode du ranking pour les U18 a été retenue pour la 1ère saison 2015/2016. Elle

		Elle conduit à privilégier le résultat et à s'appuyer sur les joueurs les plus opérationnels, donc à ne pas faire jouer les U16, ce qui est contraire à l'objectif de formation	permet de trouver un prolongement à l'existant tout en intégrant les divisions à obligations. L'organisation sur les territoires va se faire progressivement et permettre d'évoluer dans l'approche formation
		Remarque de J DOMONT: Dans certains départements, le Conseil Départemental octroie des bourses aux polistes. Les obliger à muter dans l'équipe U15 d'un autre département fait perdre la bourse aux parents qui doivent financer davantage	Problème de territoire et du haut niveau qui doit pouvoir répondre à des problématiques de cet ordre
	SUD-EST	Un club qui porte une inter-équipe U15 Elite peut-il engager une équipe en nom propre (club qui porte l'inter-équipe).	Oui il le peut pour la saison 2015/2016
	NORD	U18 : P ROMERO se demande comment constituer les 3 équipes U18 de la Haute Normandie avec une seule équipe en U15	Pour les U18 il y a des places attribuées pour les divisions à obligation (centre de formation existant). Pour les places complémentaires, il faut organiser l'approche formation/potentiels afin de répondre à cette problématique
		P. PHAM trouve la place faite aux centres de formation trop grande	Il s'agit là d'une décision politique qui s'appuie sur la demande du haut niveau et de la DTN. La Sportive ne décide mais propose. La politique fédérale est définie par le Bureau Fédéral et le Comité directeur de notre fédération
Divers	EST	René Kirsch regrette de ne pas avoir eu le PV de la réunion de Zone de Novembre dernier	Le PV a été adressé à l'ensemble des Ligues et Comités. La non fourniture des questions posées lors de la réunion de la Zone Est a conduit à l'absence de réponses sur le compte rendu.
		Thierry Martinez regrette le forfait subi par l'Equipe U15 de Franche Comté lors de son déplacement à Marseille pour cause de problèmes techniques de leur train malgré tous les justificatifs. Le coût de l'opération pour le club est d'un peu plus de 2000€ !! (A voir ce qu'il sait vraiment passé ??)	La FFBB a reçu des informations sur ce problème de train lors du déplacement, aucune demande particulière sauf un mail précisant qu'une demande de remboursement auprès de la SNCF était faite. Nous pouvons donner des informations complémentaires sur ce dossier
	CENTRE	Où en est la FFBB sur l'appel d'offre pour achat de tee-shirts	Avec l'Euro pas de disponibilité de nos services pour réaliser ce projet. D'autre part nous sommes également en train de collationner les coûts afin de voir s'il y aurait une réelle économie de centraliser. En effet les zones pour l'instant souhaitent personnaliser les Tee-shirts, donc cette demande annule l'effet masse de la commande. A suivre en fin de saison
		Prise en charge des frais de vidéo sur les actions commandées par la zone	Dans le tableau des actions validées par le Comité Directeur, je n'ai pas vu de Vidéo à prendre en charge par la FFBB. Donc cela reste à la charge des ligues pour les TIL ou des comités pour les TIC
	SUD-OUEST	Mutuelles : Au 1er janvier 2016, les employeurs doivent avoir une mutuelle. Est-ce que la FFBB peut proposer une mutuelle globale ?	Nous sommes en cours de consultation. Dès que nous aurons des informations, nous communiquerons via le Secrétariat Général.
		Assurances : Proposer une note aux clubs pour leur faire prendre conscience du risque qu'ils prennent si non prise de l'assurance AIG FFBB	Une note en ce sens va être adressée aux structures.
		Incivilités Le CD 24 envisage de réaliser des triptyques ou affiches concernant les diverses incivilités. Il demande si à la FFBB il existe quelque chose.	Il existe le programme « supporter ou insupportable ». Les informations sont disponibles via Gérard NIVELON en charge de ce dossier.
		E-marque : Il faudrait peut-être que certains arbitres soient un peu plus patients avec les OTM qui sont en phase apprentissage. Sur l'e-marque, on demande à chaque fois le niveau de l'entraîneur. Il faut demander à chaque fois à l'entraîneur son niveau. Ne peut-on pas demander aux entraîneurs de présenter la carte d'entraîneur avec sa licence ?	Nous passerons le message aux arbitres